

PL.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

DECRET

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE D'ETAT CHARGE
DE LA FONCTION PUBLIQUE

ANNEE 1962 - N° 279 /PR/MEFP/DP.I

SOMMAIRE :

Détachement.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Présenté par
le Directeur
du Personnel,

- VU la constitution de la République du Dahomey ;
VU le décret n°III/PR/CAB du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
VU la loi n°59-21/ALD du 31 Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey ;
VU le décret n°59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey ;
VU le décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des administrations et établissements publics de l'Etat ;
VU la demande de détachement formulée le 20 Mars 1962 par M. POSSET ;
Sur la proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Défense ,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- M. POSSET Ernest, Commis Expéditionnaire Adjoint 4° échelon du corps local, en service à Parakou, est placé, sur sa demande, dans la position de détachement, pour une période de cinq ans, pour servir auprès du Département du Nord-Est, à Parakou.

ARTICLE 2.- Pendant la durée du détachement de M. POSSET Ernest, sa solde sera à la charge du Budget du Département du Nord-Est qui supportera également au profit de la Caisse Nationale des Retraites la contribution de 14 %, pour la retraite.

L'intéressé supportera la charge du paiement de la contribution de 6 % sur sa solde.

ARTICLE 3.- Le montant de ces deux contributions sera décompté sur la solde indiciaire conduisant à pension et versé trimestriellement à la Caisse du Trésor National sur présentation d'un ordre de recettes.

...///...

ARTICLE 4.- Le présent décret qui prendra effet, pour compter du 1er Juin 1962, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./-

PORTO-NOVO, le 29 JUIN 1962

ORIGINAL I
ORD I
R IS
MAID 4
MEFP I
MT I
P I
SF 5
Trésor I
CF I
DP 2
DI I
P. Parakou I
Intéressé I

VU :

P/Le Ministre d'Etat absent
Le Ministre des Aff. Etrangères
chargé de l'interim,

H. MAGA.-

E.D. ZINSOU

VU :

Pr. Le Ministre des Affaires Intérieures
et de la Défense, absent,
Le Ministre du Commerce, de l'Economie
et du Tourisme chargé de l'interim,

VU :

Le Ministre des Finances
et du Travail

VU :

Le Contrôleur Financier

B. BORNA